ANIMATION DE LA RÉUNION RRS INTERVENTION JEAN-ROBERT JAUBERT JEUDI 29 NOVEMBRE 2018







ORDRE DU JOUR DE LA RENCONTRE

- ➤ 1 Seul sujet : le CSE
 - 1) Le découpage de l'accord
 - 2) Zoom juridique sur quelques points clés et présentation du manuel pratique





LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES EN QUELQUES MOTS

- Un taux global de participation en légère baisse :
 - > 66,7 % (68,6 % en 2015)
- Mais 15 points de différence entre Cadres (+2 pts) et Exécution (- 4 pts). Cet écart était de 9 points en 2015
- Plusieurs raisons à ce recul
- Résultats : on remarque une quasi stabilité de toutes les organisations syndicales. Aucune modification du rapport de force n'émarge de cette élection.
- □ 2 fois plus de bulletins blancs qu'en 2015 (+ 6000 en 2018)





ELEMENTS MARQUANTS

- UNSA perd 1 CE (Alsace)
- SUD RAIL gagne 2CSE (PSL et PSE)
- ☐ CFE CGC devient représentative sur 5 CSE
- FO échoue à passer la barre des 10 %
- □ 3 seconds tours dans le collège Exécution :
 - CSE Réseau IDF
 - CSE TN PSL
 - CSE 2P NEN
- La nouvelle règle de validité des accords : plus de de 50 % des suffrages valablement exprimés





LA NÉGOCIATION CSE

Le calendrier

- Une négociation longue, plus longue que prévue
- 9 tables rondes . La dernière, le 7 novembre 2018 conclusive.
- Prochaine rencontre possible le 5 décembre 2018

II. Le découpage du CSE

- Une longue négociation avec judiciarisation maximale
- Audience le 5/12/2018 devant la Cour des cassation.





LA NÉGOCIATION CSE

III. Les autres thèmes de l'accord au-delà du découpage :

- 1. LE CSE Central
- 2. Les CSE d'établissement
- 3. La dévolution des biens et la gestion des ASC
- 4. Les RPX
- 5. Les ajustements des dispositions statutaires
- 6. Les ajustements des dispositions conventionnelles





LE CSE CENTRAL DU GPF

L'essentiel à retenir :

- 1) Mise en place pour 1 an
- 2) 25 titulaires 25 suppléants. Négociation du protocole d'accord à planifier en décembre 2018,
- 3) C'est le seul qui est consulté sur les 3 blocs de la loi Rebsamen
- 4) Le CNHCST devient la CSSCT du CSE Central avec maintien des moyens (le CNHCST disparait),





LES 33 CSE D'ETABLISSEMENTS : L'ESSENTIEL A RETENIR :

- Désignation d'un secrétaire adjoint membre de la CSSCT
- RS au CSE peut appartenir à l'EPIC concerné
- 12 réunions par an
- Les suppléants ne participent pas aux réunions. Mais chaque suppléant a accès à la BDES et reçoit les mêmes infos que les titulaires.
- ☐ Les suppléants sont remplacés en cas de vacances de siège.
- Les CSE ne sont consultés que sur le bloc 3 et sur les sujets listés à l'accord





- □ LA BDES: pour les élus (titulaires et suppléants), les RS et les DS (2 par OSR)
 - se substitue aux documents papier. C'est la digitalisation des relations sociales y compris pour les consultations ponctuelles.
- ▲ •Une présentation de la BDES à prévoir pour tous les futurs utilisateurs
- □ La digitalisation des RIC avec 1 réponse apportée aux élus sous 10 jours ouvrés. (l'accord décrit en annexe les fonctionnalités de l'outil IRP)
- □ Conséquences : 1 tablette pour chaque élu (titulaire et suppléant) et RS.II s'agit de matériel dédié.





- □ Crédit d'heures : reprise des dispositions actuelles pour les postes «clés » du CSE :
 - >70 h sup par mois pour le secrétaire
 - ➤ 10 h sup par mois pour le trésorier
 - ▶40 h sup par mois pour le président de la commission « ASC »
 - Nouveauté : Secrétaire adjoint : 14h, 24h, ou 28h par mois en + selon la taille du CSE





- □ Les commissions des CSE :
- a) Obligatoire et nouvelle : la CSSCT :
 - au moins une
 - 1 seule si des RPX sont mis en place (position d'entreprise)
 - Au moins 3 membres désignés par le CSE parmi ses membres
 - Elle prépare les 4 réunions annuelles du CSE consacrées, au moins en partie, aux questions HSCT,
 - Missions définies par l'accord :
 - Attributions générales en matière d'HSCT qui font intervenir les RPX en cas :
 - De droit d'alerte (c'est elle qui est réunie en urgence si besoin
 - D'accident grave (on informe le secrétaire adjoint)
 - Ou des visites périodiques





- b) Autres commissions obligatoires :
 - Formation
 - Logement
 - Egalité professionnelle
 - Marchés
- c) Commissions prévues par l'accord :
 - ASC
 - Economique
 - Autres par accord collectif local





- Moyens des commissions : 1800 H / an
- Provient de 60h x 6 membres x 5 commissions obligatoires
- Le code du travail prévoit d'accorder un temps de réunion pour chaque salarié concerné (60h/membre/an) quel que soit le nombre de commissions auxquelles il siège.
- On a donc transformé du temps de réunion en crédit d'heures acquis pour les membres. Avec un crédit globalisé total qui donne de la souplesse au dispositif.





LA DÉVOLUTION DES BIENS

- Un grand soir en décembre 2018 et un grand matin en janvier 2019
- Les CE dévoluent tous leurs biens (meubles, immeubles, dettes, créances) aux CSE en décembre
- Les CSE en janvier acceptent ces biens ou décident d'autres affectations
 - Pas d'affectation en chaines possibles
- Proposition d'une période transitoire de 6 mois pour se donner du temps
- Groupe de travail en cours sur un accord de gestion des ASC au-delà de la période transitoire
- En l'absence d'un accord les CSE devront gérer les ASC et recevront les dotations correspondantes en fonction de leur effectif.
- Inscription de cette question à l'ordre du jour de la réunion de décembre des CE et de la réunion de janvier des CSE
- Décryptage...





LES RPX

- La décentralisation dudialogue social :
 - Nombre
 - Répartition
- Une clause plancher : 1 pour 200
- Désignation du RPX par les OS parmi les membres du CSE ou parmi les agents relevant de l'établissement. Validation de la désignation par le CSE
- Attributions : Celles pour lesquelles la proximité a du sens

Ex:

- réaliser les visites périodiques
- Participer à l'enquête suite à droit d'alerte
- Réaliser les enquêtes après accident du travail grave
- Présenter des RIC via l'application digitale
- ...





LES RPX

- ☐ 4 réunions par an 20h/mois
- Bénéficient de formation SSCT (même formation que les membres du CSE)
- Bénéficient de tablettes dédiées
- Non accordé en table ronde : 1 local
- Sont des salariés protégés
- La négociation locale en l'absence d'accord : sur tous les sujets (nombre, répartition, missions, désignations.
- Position des Epics sur les RPX





EVOLUTION DES PROCEDURES STATUTAIRES

Elle sont de 3 ordres :

- Notation avec les délégués de commission :
 - Priorité donnée aux élus du CSE et RPX
 - Désignation complémentaire par les OS
- Conseils de discipline :
 - •Elus CSE et RPX en priorité
 - Désignation par les OS si nombre insuffisant pour couvrir au moins 7 sièges par collège
- La commission de réforme





MAINTIEN DE CERTAINES STIPULATIONS CONVENTIONNELLES

- Part conventionnelle des CFESS
- Moyens de communication modernisés
- Cartes 18A pour les membres des CSE et les RPX, dans la classe du bénéficiaire avec réservations gratuites.



SUJETS OUVERTS A LA NÉGOCIATION LOCALE

- Composition du CSE
 - Secrétaire adjoint
 - Remplacement d'un suppléant
- Commissions
 - CSSCT
 - Autres commissions
- Crédits d'heures
- Réunions du CSE



SUJETS OUVERTS A LA NÉGOCIATION LOCALE

- Consultation sur le Bloc 3
- BDES
- Droits d'alerte
- Visites et enquêtes
- RPX



PRÉSENTATION DU MANUEL PRATIQUE

- Manuel complet basé sur le Code du travail et qui intègre les spécificités SNCF
- Sommaire :
- Composition
- Mandat
- Fonctionnement
 - Règlement intérieur et Commissions
 - Réunions du CSE
 - Moyens de fonctionnement



PRÉSENTATION DU MANUEL PRATIQUE

- Attributions
 - Informations-consultations
 - Expertises
 - o Droits d'alerte
 - Attributions en matière de santé / sécurité
- Représentants de proximité
- Délit d'entrave
- Protection des représentants du personnel
- Moyens du CSE / gestion budgétaire



ZOOM SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- ☐ Modèle dans le Manuel pratique : rédigé dans un contexte d'absence d'accord
- Contenu du règlement intérieur
- Contexte : adoption du règlement intérieur en parallèle de la négociation d'un accord CSE



ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article L.2315-24 alinéa 2

« Sauf accord de l'employeur, un règlement intérieur <u>ne peut comporter</u> des clauses lui imposant des obligations ne résultant pas de dispositions légales.

Cet accord constitue un **engagement unilatéral de l'employeur** que celui-ci peut <u>dénoncer</u> à l'issue d'un délai raisonnable et après en avoir informé les membres de la délégation du personnel du comité social et économique. »



ZOOM SUR LES COMMISSIONS

- Deux commissions d'ordre public :
- Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)
- Commission des marchés
- Trois commissions à défaut d'accord :
- Commission de la formation
- Commission d'information et d'aide au logement
- Commission de l'égalité professionnelle
- Pas de commissions supplémentaires dans le règlement intérieur



ZOOM SUR LA CSSCT

En l'absence d'accord collectif, l'employeur définit :

Le nombre et le périmètre des CSSCT

Le règlement intérieur définit (L.2315-44) :

- Le nombre de membres
- Les missions déléguées à la commission par le CSE
- Les modalités de fonctionnement
- Les modalités de la formation des membres
- Le cas échéant, les moyens alloués



ZOOM SUR L'OUTIL IRP ET LES RIC

- ☐ RIC : absence de formalisme prévu par la loi
- Digitalisation du dialogue social par :
- La digitalisation des RIC
- La dématérialisation de l'organisation des réunions du CSE
- La création d'un espace dématérialisé qui contiendra la BDES
- Accès au module de digitalisation des RIC au plus tard mi-décembre pour les administrateurs RIC
 CSE
- Tablettes
- Quid si pas d'accord ?



ZOOM SUR LES QUESTIONS DU MOMENT

- Inspecteur du travail et médecin du travail à inviter
- Point sur le droit d'alerte
- Quid si pas d'accord national?
- Quid si droit d'alerte déposé ou survenance d'un accident grave entre le 1^{er} janvier et la réunion d'installation du CSE ?
- Quid du délai de prévenance pour l'utilisation des crédits d'heures si pas d'accord ?





LES NÉGOCIATIONS DE DÉCEMBRE

- Le protocole préélectoral du CSE Central
- L'élargissement des populations soumises à DII
- Bilatérales sur les évolutions du statut
- Agenda social 2019



BONNE FIN DE JOURNEE



